



Fédération SUD Santé Sociaux

Mme Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Objet : préavis de grève

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national les 24 et 25 novembre 2018 (En ce qui concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de cette journée.)

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social et social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus

Nos revendications portent sur :

- La suppression des inégalités persistantes et qui s'aggravent entre les femmes et les hommes malgré le protocole égalité professionnelle.
- La suppression des ordonnances réformant le Code du travail car elles contiennent des mesures qui vont peser particulièrement sur les salariées et accroître les inégalités professionnelles.

De plus nous revendiquons :

- l'égalité salariale (à travail égal, salaire égal),
- l'égal accès à la promotion professionnelle et à tous les métiers,
- la revalorisation des salaires des métiers dits « féminins » et la reconnaissance des qualifications, des responsabilités et de la pénibilité (horaires, amplitude, rythmes de travail),
- le respect des lois et des dispositifs relatifs à l'égalité professionnelle et salariale et des sanctions contre les employeurs ne respectant pas leurs obligations en la matière.
- De véritables mesures contre les ambiances sexistes et le harcèlement sexuel au travail.
- des moyens pour pouvoir accueillir dignement les femmes qui portent plainte, les écouter et mettre en œuvre des moyens de protection.
- l'application de l'ordonnance de protection.
- l'augmentation des moyens pour les associations qui accueillent les femmes victimes de violences.
- une éducation non sexiste dès le plus jeune âge.
- Des formations obligatoire pour les professionnel-les de santé, du médico-social et du social

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez Madame la Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Corinne LORAIN

Paris le 16 novembre 2018

